

Quittance de loyer - janvier 2025

Monsieur Ghislain HABERMAN
39 rue du Sentier
75002 Paris

Madame Julie KELLER
41 Rue Broca
75005 Paris

Adresse de la location :

41 Rue Broca
75005 Paris

Je soussigné Monsieur Ghislain HABERMAN, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Madame Julie KELLER, la somme de Zéro euro / 0,00 euros au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 27/11/2025 au 27/11/2025 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Désignation	Montant
Loyer hors charges	0,00 euros
Provisions pour charges	0,00 euros
Total	0,00 euros

Paiement reçu le 27/11/2025.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : art. 7-1).

Fait à Paris, le 27/11/2025



Monsieur Ghislain HABERMAN